

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 07 NOVEMBRE 2017**

La 2ème séance du Conseil d'administration du Collège de Courtanvaux de l'année scolaire 2017-2018 s'est tenue le mardi 07 novembre 2017 sous la présidence de Madame LE GOURRIELLEC Sylvie, Principale.

Le quorum étant atteint (17 personnes sur 24), la séance débute à 18 h 00

Mme Florence DUPAS, représentante des parents d'élèves, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

1 – Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté sans modification

2 – Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2017

Modification : A) Point 4)

Question : est-ce que le collège peut prendre le premier versement avant fin 2017 ?

Réponse : Ce ne serait possible que si on pratique la mesure : « produits constatés d'avance ». celle-ci doit être prévue au budget (ce qui n'a pas été le cas pour le budget 2017).

Après modification, le procès verbal du conseil d'administration du 26 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

A – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1) Installation des instances

Madame La Principale présente les instances et les représentants de chaque collège qui vont siéger dans les diverses commissions (cf. annexe)

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2) Règlement Intérieur

Présentation du Règlement intérieur, pas de modifications (annexe)

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

3) Recrutement des AED

Autorisation pour le chef d'établissement de signer les contrats de recrutement des assistants d'éducation

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

4) Convention de stage d'observation en entreprise

Autorisation pour le chef d'établissement de signer les conventions de stage en entreprise pour les élèves

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

5) Convention « Bravo les Artisans »

Autorisation pour le chef d'établissement de signer les conventions de stage « Bravo Les Artisans »

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

6) Convention de Partenariat avec le Collège Jules Ferry

Autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention de partenariat avec le collège Jules Ferry, dans le cadre de la mutualisation de la gestion financière des voyages et sorties organisés pendant l'année scolaire 2017-2018 sur les deux établissements.

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

B – AFFAIRES FINANCIERES

1) Manuels scolaires

L'acquisition du Coffret CD audio DVD Animate en complément des livres d'espagnol pour un montant de 292,60€

Pour un montant de 407,45€ l'acquisition de livres Astérix et Cléopâtre pour leur étude en cours de Français, ceux-ci rentrant dans cette catégorie du fait de leur utilisation, afin de ne pas incomber cette charge aux familles.

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2) Convention de restauration et d'hébergement

Autorisation pour le chef d'établissement de signer toutes conventions d'hébergement et restauration dans et en dehors de l'établissement.

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

3) Convention d'utilisation des installations sportives communales

Autorisation pour le chef d'établissement de signer les avenants annuels aux conventions d'utilisation des installations sportives communales.

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

4) Contrats et conventions (art.28 du code des marchés publics)

En application du 6° d) de l'article R. 421-20 du code de l'éducation, en vue de signer, dans la limite de l'autorisation budgétaire, les marchés selon art 28 du code des marchés publics dont le montant unitaire est inférieur à 207 000 € HT et dont l'incidence financière est annuelle.

Autorisation pour le chef d'établissement de signer les contrats et conventions.

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

5) Projets éducatifs et pédagogiques 2018

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter sur le principe des sorties

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Collège au cinéma :

Les élèves assistent à trois projections dans l'année au cinéma de saint calais. Ils étudient le film avant et après la sortie. La première séance est financée par le FSE, la deuxième par les Familles et la troisième par le collège

Budget prévisionnel par séance : 422,50 €

Montant maximum demandé aux familles : 2,50€

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Visite du Lycée Jean Rondeau :

Pour les élèves de 4^{ème} dans leur parcours éducatif et professionnel, découverte du lycée

Budget prévisionnel : 165,00 €

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Visite du Château de Courtanvaux :

Lors de la première journée de rentrée, les élèves de 6^{ème} effectueront une visite du Château de Courtanvaux

Budget prévisionnel : 70,00 €

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Activités JSP

A destination des élèves JSP à la base nautique de saint Calais

Budget prévisionnel : 90,00 €

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Restos du cœur

Visite au resto du cœur pour les élèves de JSP

Budget prévisionnel : 95,00 €

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Voyage organisé pour les élèves de 6^{ème} à Méolans REVEL

Budget prévisionnel : 17 889,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 355,00€

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Plages du débarquement

Sortie à Arromanches pour les élèves de 3ème

Budget prévisionnel : 1 462,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 22,00€

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Paris- Le louvre

Sortie au Louvre organisée pour les élèves de 6ème

Budget prévisionnel : 1 334,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 25,00€

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Théâtre

Sortie au Mans organisée pour les élèves de 4ème

Budget prévisionnel : 790,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 15,00€

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Calligraphie

Sortie à la Médiathèque organisée pour les élèves de 5ème

Budget prévisionnel : 350,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 5,00€

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Italie

Voyage mutualisé avec le collège Jules Ferry organisé pour les élèves latiniste de 5-4-3ème

Budget prévisionnel : 21 253,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 395,00€

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Espagne

Voyage mutualisé avec le collège Jules Ferry organisé pour les élèves de 4-3ème

Budget prévisionnel : 8 526,87 €

Montant maximum demandé aux familles : 305,00€

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Activités Nature

Sortie mutualisé avec le collège Jules Ferry organisé pour les élèves de 5-4ème

Budget prévisionnel : 5 040,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 140,00€

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Rallye lecture CM/6e

Dans le cadre de la liaison école collège, les élèves de CM2 et 6^{ème} lisent les mêmes ouvrages. Une rencontre est organisée en fin d'année avec des jeux de lecture le matin et du sport l'après-midi.

Budget prévisionnel : 500,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 0 €

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Défi Lecture

Un défi est organisé entre les élèves de 4^{ème}.

Budget prévisionnel : 400,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 0 €

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Une case en plus

Le but est de découvrir d'autres bandes dessinées. La municipalité par le biais de la Médiathèque collabore à l'achat d'un lot de livres.

Budget prévisionnel : 150,00 €

Montant maximum demandé aux familles : 0 €

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

6) Découpage trimestriel

Découpage des trimestres 2018 pour le calcul des frais scolaires

Présenté et soumis au vote des membres du conseil d'administration le découpage des trimestres est adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

7) Restauration – Tarifs et remise d'ordre

Tarifs de restauration scolaire pour la période de janvier à décembre 2018

Présentation des tarifs par repas et par catégories fixés par la commission permanente du Département du 16 octobre 2017 à appliquer dans les collèges publics de la Sarthe. (Annexe)
Une hausse de 3% par rapport aux tarifs 2017

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Remise d'ordre

Aux règles fixées par le Département sont proposées des règles fixées par le collège soumises à l'approbation des membres du conseil d'administration. (Annexe)

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

8) Tarifs divers : dégradations

Présentation des tarifs Prestations-Dégradations 2018 (annexe)

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

9) Décisions Budgétaires Modificatives

Rappels :

Les décisions budgétaires modificatives, sont les modifications apportées, en cours d'exercice, au budget initial. Les DBM pour information concernent les ressources spécifiques, les D.B.M. soumises au vote du Conseil d'Administration concernent notamment les virements entre service, les ressources nouvelles non spécifiques, les prélèvements sur le fonds de roulement. Les décisions de l'ordonnateur, sont des modifications apportées en cours d'exercice sans aucune incidence sur le budget initial, qui concernent des virements entre domaines ou activités d'un même service, elles permettent de régulariser les prévisions du budget suivant les besoins réels de celui-ci.

Décision budgétaire modificative pour information n°4 :

Elle retrace la régularisation de ressources spécifiques attribuée par le Conseil Départemental au titre de subvention FDSH pour la maintenance et réparations du matériel de cuisine pour un montant de 245,65 €, l'ensemble de ces subventions étant de 1 354,93 €.

Décision de l'ordonnateur

Suite au conseil d'administration du 26 septembre 2017, validant les sorties pour le concert « peace and lobe » et de la sortie à Paris « le Louvre », Madame LE GOURRIELLEC a apporté les modifications au sein du service AP pour le financement concernant le collège.

Soit un montant de 325,00€ pour la ligne AP/Projet/0peace, pris pour 200,00€ sur la ligne AP/FRAIDI/0REPRO et 125,00€ sur la ligne AP/ENS/0ENSSCIEN

Un montant de 146,00€ pour la ligne AP/Voya/0Paris6è, pris sur la ligne AP/ENS/0ENSGENE

A la demande du professeur documentaliste, Madame Le GOURRIELLEC a apporté les modifications au Service AP dans le domaine Projet, afin d'augmenter l'activité ODéfi, pour l'achat de livres complémentaires.

Soit un complément de 121,33€ pour AP/Projet/0DEFI, pris sur

AP/Projet/0CASE pour 76,13€

AP/Projet/0CLASPRES pour 20,00€

AP/Projet/0Rally pour 25,20€

Afin de réaliser des achats complémentaires Madame LE GOURRIELLEC a apporté les modifications suivantes :

Des excédents au sein du service ALO ont été réaffectés pour des besoins sur différentes activités soit :

ALO/VIABI/GAZ : - 1000.00€

ALO/ADMIN/0CARNET : +19.00€

ALO/ADMIN/0FRDEP : -126.00€

ALO/ADMIN/0FOURN : +846.67€

ALO/ADMIN /0MOB : -85.77€

ALO/ADMIN/0RECEP : +100.00€

ALO/ADMIN/0ASSUR : -84.90

ALO/ENT/0ENTR : +125.68€

ALO/ENT/0POSTE : +205.32

Au sein du service SRH a été réaffecté l'excédent en SRH/RESTO/0TAXES pour 300.00€ afin de réaliser des besoins en SRH/RESTO/0ENT pour 31.59€ et en SRH/RESTO/0NET pour 268.41€

Décision budgétaire modificative n° 4 pour vote

Suite au conseil d'administration du 26 septembre 2017, validant les sorties pour le concert « peace and lobe » et de la sortie à Paris « le Louvre », en particuliers la participation des familles Il convient de modifier le budget initial par les ressources non spécifiques suivantes :

Une participation des familles pour un montant de 1200,00€ pour la sortie AP/VOYA/Paris6è affectée en AP/VOYA/0PARIS6è compte 7067

Une participation des familles pour un montant de 50,00€ pour la sortie AP/PROJET/0PEACE affectée en AP/VOYA/0PARIS6è compte 7067

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 38

La Principale,

Sylvie LE GOURRIELLEC

La Secrétaire,

Florence DUPAS